



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/127

## OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : CONFIRMATION DU MONTANT ET DE LA RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184113-2018\_127A-DE

SLOW

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 5 novembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018

Le 13 novembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à La Brède – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	A	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	A		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	E	M. GACHET	LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	E	M. LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184113-2018\_127A-DE

**N°2018/127**

## **OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : CONFIRMATION DU MONTANT ET DE LA RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération 2002/17 en date du 20 février 2002 instaurant un reversement aux communes d'une quote-part de taxe professionnelle,

Vu la délibération n°2018/48 du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Lors de la création de la Communauté de Communes, les communes fondatrices ont décidé d'un montant d'attribution de compensation. Le montant des attributions de compensations a été fixé au regard des trois « ressources économiques » apportées par les communes à la collectivité lors de sa création :

- le produit de taxe professionnelle,
- le montant des rôles supplémentaires
- la part de compensation part salaire (dotation aujourd'hui disparu)

La répartition par commune a été déterminée comme suit :

MAIRIE D AYGUEMORTE LES GRAVES	58 344,00
MAIRIE D ISLE SAINT GEORGES	5 052,00
MAIRIE DE BEAUTIRAN	426 360,00
MAIRIE DE CABANAC ET VILLAGRAINS	190 920,00
MAIRIE DE CADAUJAC	650 496,00
MAIRIE DE CASTRES GIRONDE	93 552,00
MAIRIE DE LA BREDE	523 296,00
MAIRIE DE LEOGNAN	687 480,00
MAIRIE DE MARTILLAC	342 408,00
MAIRIE DE SAINT MEDARD D EYRANS	461 316,00
MAIRIE DE SAINT MORILLON	35 208,00
MAIRIE DE SAINT SELVE	273 828,00
MAIRIE DE SAUCATS	432 960,00
Total	4 181 220,00

Lors de la création de la Communauté de Communes, les communes membres ont acté l'intangibilité du montant des attributions de compensations. Les montants de versements applicables en 2018 sont toujours ceux cités plus haut.

A la demande des services de l'État (préfecture et trésor public), il y a lieu de renouveler cet accord entre les communes membres et la communauté de communes et d'entériner de nouveau les montants d'attribution de compensation à verser.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/127

## OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : CONFIRMATION DU MONTANT ET DE LA RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184113-2018\_127A-DE

### *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- Confirme le montant total des attributions de compensation à reverser aux communes membres pour un montant de 4 181 220 €.
- Confirme la répartition des attributions comme suit :

MAIRIE D AYGUEMORTE LES GRAVES	58 344,00
MAIRIE D ISLE SAINT GEORGES	5 052,00
MAIRIE DE BEAUTIRAN	426 360,00
MAIRIE DE CABANAC ET VILLAGRAINS	190 920,00
MAIRIE DE CADAUJAC	650 496,00
MAIRIE DE CASTRES GIRONDE	93 552,00
MAIRIE DE LA BREDE	523 296,00
MAIRIE DE LEOGNAN	687 480,00
MAIRIE DE MARTILLAC	342 408,00
MAIRIE DE SAINT MEDARD D EYRANS	461 316,00
MAIRIE DE SAINT MORILLON	35 208,00
MAIRIE DE SAINT SELVE	273 828,00
MAIRIE DE SAUCATS	432 960,00
Total	4 181 220,00

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*